



Speaking Notes : M.-G. Ineichen-Fleisch, secrétaire d'Etat et directrice du SECO

Date

11.06.2013

La libre circulation des personnes avec l'UE

Le texte prononcé fait foi.

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

Mesdames, Messieurs,

Il y a presque exactement onze ans, nous avons introduit progressivement la libre circulation des personnes avec les anciens Etats-membres de l'UE15 et les trois Etats-membres de l'AELE. Aujourd'hui, nous vous présentons le Neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, qui résume les expériences faites en la matière jusqu'à présent. Rédigé conjointement par le SECO, l'ODM, l'OFS et l'OFAS, il se penche sur les répercussions qu'a eues l'ouverture du marché du travail sur la situation du marché du travail et les assurances sociales en Suisse.

Pour commencer, j'aimerais aborder trois questions :

1. Quelles répercussions a eues l'ouverture du marché du travail sur les entreprises en Suisse ?
2. Qu'a-t-elle signifié pour les travailleurs de notre pays ?
3. Quels défis nous pose aujourd'hui la libre circulation des personnes ?

1. Quelles répercussions a eues l'ALCP sur la place économique suisse ?

En facilitant l'accès des entreprises suisses au potentiel offert par la main-d'œuvre de l'UE/AELE, l'ALCP a permis de créer de nombreux emplois ces onze dernières années ; aujourd'hui, nous comptons 565 000 personnes actives de plus qu'en 2002. La moitié de cette augmentation est attribuable aux Suisses et aux étrangers établis, tandis que l'autre moitié est due aux titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation de courte durée, ainsi qu'aux frontaliers. Contrairement à certaines périodes antérieures marquées par une forte croissance économique, cette dernière décennie, les entreprises ont été nettement moins limitées par une pénurie de main-d'œuvre.

L'Accord sur la libre circulation des personnes a augmenté l'attrait de la place économique suisse et a largement contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi des onze dernières années. Comme lors de la récession de 2009 aujourd'hui, l'immigration soutient aujourd'hui encore l'évolution économique dans un contexte international particulièrement difficile.

2. Qu'a signifié l'ALCP pour la population résidente ?

Les migrants en provenance des Etats de l'UE/AELE étant, pour la plupart, bien voire très bien qualifiés, ils stimulent la concurrence sur le marché du travail et renforcent la compétitivité de nos entreprises face à la concurrence internationale. En ce sens, la main-d'œuvre immigrée participe aussi à garantir les emplois et les revenus de la population indigène.

De récentes études confirment que la main-d'œuvre immigrée et la population active indigène sont complémentaires ; des conséquences négatives sur les salaires ou les perspectives d'emploi de la population indigène restent en grande partie exclues. Aussi bien la population indigène que les nouveaux migrants ont bénéficié de l'évolution favorable de l'économie et du marché du travail de ces dernières années.

Pour les assurances sociales également, l'immigration s'est révélée favorable. En effet, elle a permis d'améliorer la relation entre les actifs et les rentiers dans l'AVS, nous faisant ainsi gagner du temps pour nous adapter à l'évolution démographique.

Les **mesures d'accompagnement** jouent un rôle essentiel dans le cadre de l'ouverture du marché du travail. En effet, pour que l'Accord sur la libre circulation des personnes soit accepté, il convient surtout d'éviter que les conditions usuelles de travail et de salaire ne subissent pas de pression à grande échelle.

Dans le rapport sur l'exécution des mesures d'accompagnement du mois d'avril, nous avons pu montrer que ces mesures fonctionnent. Les contrôles sont nombreux et ciblés, les infractions identifiées sont sanctionnées. De plus, nous collaborons en continu avec les cantons et les partenaires sociaux, afin d'améliorer encore l'exécution de ces mesures. Des salaires minimaux contraignants ont notamment été récemment fixés dans différentes branches exposées, comme l'économie domestique ou la location de services.

Dernièrement, la loi sur les travailleurs détachés a été complétée afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les abus commis sur le marché du travail :

Le 1^{er} janvier 2013, de nouvelles dispositions plus pertinentes sont entrées en vigueur pour lutter contre l'indépendance fictive et sanctionner les infractions commises par des employeurs suisses à l'encontre des conventions collectives de travail.

Le 14 décembre 2012, le parlement a inscrit le renforcement de la responsabilité solidaire en vigueur dans la loi sur les travailleurs détachés. Elle oblige l'entrepreneur contractant actif dans le secteur du bâtiment, du génie civil et du second œuvre à garantir le respect des conditions minimales de travail et de salaire par ses sous-traitants. La responsabilité solidaire renforcée doit entrer en vigueur au milieu de cette année.

Les mesures d'accompagnement ont fait leurs preuves. Elles ont notamment permis d'éviter une érosion des conditions salariales et ont contribué au bilan positif du marché du travail.

J'en arrive maintenant à mon troisième point.

3. Quels défis pose la libre circulation des personnes ?

Notre politique de migration nécessite une large acceptation sociale et politique. L'immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE a renforcé la croissance de la population ces dernières années, augmentant ainsi les défis dans les domaines de l'intégration, de l'aménagement du territoire, des infrastructures ou de la politique de formation.

L'accès à l'important potentiel de main-d'œuvre fourni par l'UE est une réelle chance pour le développement de nos entreprises. Parallèlement, l'immigration pourrait avoir un effet boomerang si nous réduisons, à cause d'elle, nos efforts pour maintenir et améliorer les conditions-cadres économiques.

Les investissements dans la formation et dans la formation continue en sont un bon exemple. Du personnel bien formé est en effet à la base du succès de notre économie. Les travailleurs immigrés sont certes un bon complément, mais ne constituent pas un fondement. Nous aimerions renforcer ce message auprès de tous les acteurs. Au moyen de l'initiative visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié, la Confédération veille, en collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux, à ce que le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène soit davantage développé et exploité.

J'en arrive à ma conclusion.

Conclusion

L'Accord sur la libre circulation des personnes a renforcé la compétitivité des entreprises en Suisse et a permis à notre économie de croître plus fortement que la moyenne ces dernières années. La population suisse en a largement profité.

Parallèlement, l'expérience des dernières années montre que des bons résultats ne vont pas de soi. De bonnes conditions-cadres pour l'évolution économique, un bon accès aux marchés étrangers et des finances fédérales saines sont les piliers du succès économique. Une politique du marché du travail efficace est aussi un élément essentiel, que nous avons complété de manière ciblée par les mesures d'accompagnement. Tous ces éléments constituent le terreau nécessaire à de bons résultats sur le marché du travail en Suisse ; il est de notre devoir d'en prendre soin.

Deux initiatives populaires, à savoir l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » et l'initiative ECOPOP « Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles », demandent une limitation de l'immigration en Suisse. Ces initiatives s'opposent directement à la libre circulation des personnes. De même, un référendum contre l'élargissement de la libre circulation des personnes à la Croatie aurait pour enjeu la pérennité de l'ALCP.

A plusieurs reprises, le Conseil fédéral a souligné clairement que la résiliation de l'Accord sur la libre circulation des personnes aurait de graves conséquences pour la place économique suisse. J'aimerais encore le rappeler aujourd'hui. Car nous perdriions non seulement les avantages liés à la libre circulation des personnes, mais la dénonciation automatique des premiers accords bilatéraux qui en résulterait bouleverserait notre relation avec notre principal partenaire économique qui est l'Union européenne. Ce serait dévastateur pour la place économique suisse. Je suis persuadée que nous pouvons convaincre le peuple suisse

de l'utilité de la libre circulation des personnes si nous abordons les problèmes liés à l'immigration de manière ciblée.

Je vous remercie pour votre attention.